Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

Syndic de copropriétés : prévenir et traiter les impayés

Le meilleur moyen d'anticiper les impayés dans une copropriété est de connaître les différents textes ayant vocation à s'appliquer en amont afin de prévenir tout retard de paiement. Mais lorsque les copropriétaires débiteurs ne répondent plus à vos relances, il est temps d'envisager des poursuites judiciaires. Cette formation s'adresse aux syndics de corpropriété souhaitant acquérir les bases d'un recouvrement judiciaire des charges efficace.

OBJECTIFS

- Revoir les règles principales concernant les charges de copropriété
- Maîtriser les différents moyens d'anticiper et prévenir les impayés
- Savoir organiser le recouvrement des charges (quand, comment et évaluer son résultat)
- Pouvoir choisir et mener la procédure la plus appropriée pour aboutir au recouvrement judiciaire des charges.

PROGRAMME

Les fondamentaux des charges de copropriété

- Les grands principes de fonctionnement financier de la copropriété
- La différence charge générale/spéciale
- Les charges courantes du budget prévisionnel et le paiement par provision
- Les charges hors budget prévisionnel
- Les différents travaux sortant du cadre de l'entretien et de la maintenance et leur paiement
- Le fond travaux (loi ALUR)
- La contestation des charges : y faire face pour éviter d'installer l'impayé dans la durée

Prévenir les impayés dans une copropriété

- Savoir identifier et anticiper les difficultés financières des copropriétaires
- Les différentes modalités permettant la continuité du paiement des charges : process, courriers, moyens de paiement,…
- Le protocole de recouvrement : forme, modalités et clauses indispensables
- Organiser efficacement la relance amiable vis-à-vis des copropriétaires
- Les différentes modalités de résolution amiable des impayés
- Technique rédactionnelle : les différents courriers du recouvrement et le protocole d'accord

> Focus : Sous-traiter tout ou partie de sa relance amiable

Les garanties offertes par la Loi et leur mise en œuvre:

- L'hypothèque légale
- Le privilège immobilier spécial
- La procédure d'opposition lors de la vente du bien
- Le privilège spécial mobilier

Agir judiciairement et efficacement contre les impayés

1 jour

prix par participant
740 €HT
code formation : GF27

option restauration
18 € par jour

NOUVEAU

PRESENTIEL

LES + TANIT FORMATION

- Nombreux cas pratiques
- Apports théoriques suivis de mises en application
- Exercices de synthèse
- Ateliers individuels et collectifs
- Echanges d'expérience

POUR QUI ?

- Gestionnaires de copropriété
- Comptables en agence immobilière ou dans un groupe immobilier

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis

SESSIONS

Paris

- 22 avr. 2025
- 21 mai 2025
- 24 juin 2025
- 23 sept. 2025
- 28 oct. 2025
- 25 nov. 2025
- 9 déc. 2025

© 2025. Tanit Formation

Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

- Les différents interlocuteurs et leur rôle
- Les possibilités d'action offertes au syndic

> Atelier pratique : l'injonction de payer

- Bilan des moyens d'action sous le prisme durée/coût/efficacité
- L'exécution de la décision de Justice : piloter l'action de l'Huissier de Justice

Le surendettement

- Conditions d'accès et objectifs de la Procédure
- Modalité de traitement du surendettement
- Rôle et moyens d'action du syndic dans le cadre du surendettement

© 2025. Tanit Formation

L'expertise multi-domaines pour conjuguer performance et évolution professionnelle

Tanit Formation
excellence only*

Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE / FORMATION

Intitulé
Code
Date
Lieu
Prix HT
+ TVA (taux en vigueur de 20%)
Prix TTC
Nombre de repas
Prix total des repas

ENTREPRISE

Raison sociale
N° SIRET
N° TVA
Effectif
Adresse
Tél.
Fax.

Responsable Formation

M. ☐ Mme ☐
Nom
Prénom
Fonction
Tél.(Id)
Email

PARTICIPANTS

M. ☐ Mme ☐
Nom
Prénom
Fonction
Tél.(Id)
Email

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (indispensable)

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaitre sur votre facture ?
Oui ☐ Non ☐
Si oui, numéro

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?
Oui ☐ Non ☐
Numéro de prise en Charge
Adresse de votre OPCA

RÉGLEMENT

☐ Ci-joint un chèque de € TTC
(à l'ordre de Tanit Formation)

☐ Par virement à notre banque :

CIC PARIS MOGADOR
FR76 3006 6107 4100 0200 8570 337 BIC : **CMCIFRPP**

Nom
Prénom
Date
Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire)

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Tanit Formation au premier jour de la formation, Tanit Formation se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

© 2025. Tanit Formation